
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **Communauté de Communes ANDAINE PASSAIS** (Département de l'Orne)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE : 18 avril 2019 - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Sur la commune déléguée de COUTERNE, 2 ensembles immobiliers bâtis, en nature de friche industrielle, cadastrés section **135 AC n°s 532, 534, 539,540, 535, 537 et 538** encombrés de 2 anciens garages inoccupés, pour une surface totale de 3 176 m².

URBANISME : Zone urbaine au Règlement National d'Urbanisme.

PROJET : Après intervention du fonds friche, la collectivité souhaite créer un parking ainsi qu'un bâtiment d'activité. Ce bâtiment permettrait d'implanter deux artisans sur des parcelles économiquement stratégiques.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **09 juillet 2019 - Avis favorable**

PROPRIÉTAIRES : **SCI Couternoise et Monsieur SERAIS Bruno**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 21 mai 2019

IMPUTATION : **Compte n° 970 425 - CdC ANDAINE PASSAIS 60 rue d'Alençon COUTERNE - RIVES D'ANDAINE**
Enveloppe projet : 66 030 €

ROUEN le 23 juillet 2019

La Directrice Générale Adjointe,
Directrice de l'Action Foncière,



Christine MUTEL

29 JUL. 2019

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**



Dominique LEPETIT